

**Commune de GERTWILLER**  
Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
Canton d'OBERNAI  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06 mars 2026 à 20h00**  
**Convocation du 19 février 2026**

Étaient présents : M. Rémy HUCHELMANN – Mme Suzanne GRAFF – M. Stéphane RISS – M. Gabriel ROSFELDER - M. Guy THOMANN – M. Hubert ROCHELLE - Mme Evelyne TRUTT - Mme Elisabeth MEYER-BRENNER – Mme Pascale LECOURT-HABSIGER - Mme Sabrina HORN

Absents excusés : M. Christian GRAF (procuration à Mme Pascale HABSIGER) - Mme Frédérique HUCHELMANN (procuration à M. Rémy HUCHELMANN) - M. Christian FREY (procuration à Mme Suzanne GRAFF)

Secrétaire de Séance : Mme Suzanne GRAFF

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Rémy HUCHELMANN, Maire de Gertwiller.

**Approbation du PV du 10 février 2026** : Approuvé à l'unanimité

**1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) : délibération n° 08**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Gertwiller ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir Délibéré,

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 arrêtés comme suit :

Recettes de fonctionnement	877 406,42 €
Dépenses de fonctionnement	666 110,14 €
Excédent	211 296,28 €

Recettes d'investissement	692 160,65 €
Dépenses d'investissement	1 671 558,41 €
Déficit	979 397,76 €
Résultat déficitaire	768 101,48 €

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte** par 11 voix **POUR** et 2 abstentions, le Maire n'ayant pas pris part au vote

## **2. Affectation du résultat : délibération n° 09**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA2024	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2025	Restes à Réaliser 2025	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	44 604,62 €		-979397,76 €	201 400 €	-201 400 €	-1136193,14€
Fonctionnement	951 274,02 €		211 296,28 €			1162570,30

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	1 162 570,30 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 136 193,14€
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	26 377,16 €
Total affecté au c/1068	1 136 193,14€

<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 A REPENDRE (LIGNE 001)** - 934 793,14 €

**Vote : POUR à l'unanimité**

**3. Taxes locales : Vote des taux de la fiscalité directe locale : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 : délibération n° 10**

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux en 2026 et de les porter à :

TH : 17,24 %  
TFB : 24,81 %  
TFNB : 37,94 %  
CFE : - %

**Vote : POUR à l'unanimité**

**4. Budget Primitif 2026 : délibération n°11**

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2026 établi par M. le Maire et la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif 2026 établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	841 877,16 €
Recettes de fonctionnement	841 877,16 €
Dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser)	1 568 150,44 €
Recettes d'investissement	1 568 150,44 €

**Vote : POUR à l'unanimité**

**5. Subventions : délibération n° 12**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

**ALLOUE** la subvention suivante :

- L'association « Loisirs et Culture » pour un montant de 1 296 euros (soit 1€ par habitant)
- L'association « Chiens Guides de l'Est » pour un montant de 20 €

**Vote : POUR à l'unanimité**

**7. Divers**

Pas de point divers

**La séance est levée à 21h24**

Copie certifiée conforme  
Gertwiller, le 09 mars 2026

Le Maire :

Rémy HUCHELMANN

